

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

2 DÉCEMBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 décembre 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 11 novembre 2013
 - b. Séance extraordinaire du 25 novembre 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2013
7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
8. Pacte rural – Affection du fonds résiduel 2013 / AJHG
9. OMH Mont-Louis – Budget 2014
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Chemins à double vocation
11. Entretien de la patinoire 2013-2014 – Préposé à l'entretien
12. Rapport du maire
13. Registre public des déclarations faites par un membre du Conseil – dépôt 2013
14. Avis de motion :
 - a. Règlement # 249-2013 adoptant le budget 2014
15. Calendrier des séances ordinaires 2014
16. Comité de sélection
 - a. Fonds de visibilité Cartier
 - b. Fonds de visibilité Northland
17. Représentant municipal
 - a. Maison l'Essentielle
 - b. Comité des fêtes du 325^e
18. Politique de conditions et relations de travail
19. Recommandation / embauche – Préposé au déneigement sur appel
20. Service incendie - Achat d'APRIA
21. Projet de panneaux d'interprétation
22. Protocole d'entente :
 - a. Parc & Mer Mont-Louis
 - b. SPLACH
23. Demandes diverses
 - a. Chevaliers de Colomb Gros-Morne & Mt-Louis – Commandite Noël
 - b. Fondation Louise Amélie inc
 - c. Club des 50 ans et + / Gros-Morne
24. Période de questions
25. Levée de la session

3634-12-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.
Proposition adoptée.

3635-12-2013 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions du 11 novembre et du 25 novembre 2013 ;
Sur proposition Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2013 soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

3636-12-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 26 408.06 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 2 677.36 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 29 353.88 \$ |

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2013

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du Conseil ont déposé la déclaration des intérêts pécuniaires requise suite à l'élection du 3 novembre 2013.

3637-12-2013 PACTE RURAL – AFFECTATION DU FONDS RÉSIDUEL 2013 / AJHG

ATTENDU que la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014 se termine le 31 mars 2014 ;

ATTENDU que les fonds non réservés à cette date ne sont pas reportables sur les années subséquentes ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dispose d'un montant résiduel de 483,03 \$;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le solde résiduel de 483,03 \$ au Pacte rural soit réservé pour le paiement de la quote-part 2014 d'Animation Jeunesse Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

3638-12-2013 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LOUIS – BUDGET 2014

Considérant que la SHQ a fait parvenir le rapport d'approbation du budget pour l'année 2014;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis approuve le budget 2014 établissant une contribution municipale de 3423 \$ pour un budget d'opération, remplacement amélioration et modernisation total de 77 284 \$. Le conseil a pris connaissance des données budgétaires.

Proposition adoptée.

3639-12-2013 DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION – RUE DE L'ÉGLISE MONT-LOUIS

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser	Ressource transportée	# camion chargés
Rue de l'Église-Mont-Louis	2.8 km	Bois	1245

POUR CES MOTIFS,
Sur proposition de Germain Émond,
appuyé par Mario Lévesque,
Il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2,8 km.

Proposition adoptée.

3640-12-2013 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2013-2014 – ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'Alain Bérubé soit engagé comme préposé à l'entretien de la patinoire le ou vers le 16 décembre au tarif forfaitaire de 225 \$ /semaine. L'engagement est d'une durée approximative de 12 semaines et la date de début sera effective en fonction de la température.

Proposition adoptée

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice et des orientations générales du prochain budget.

La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats comportant une dépense de 2000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est déposée en annexe du rapport du maire.

Le texte du rapport du maire est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Attendu que, lors de la dernière séance ordinaire, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil tel que requis par l'article 6 du règlement #234.

En conséquence :

la secrétaire-trésorière informe le conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été déposée par un membre du Conseil durant l'année 2013

3641-12-2013 PROJET DE RÈGLEMENT # 249-2013 ADOPTANT LE BUDGET 2014 INCLUANT LES TAUX ET TARIFS APPLICABLES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Renaud Robinson qu'à une prochaine séance spéciale sera présenté le règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2014 et fixer le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt sur arrérages, ainsi que la tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et les matières résiduelles.

3642-12-2013 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte une politique de conditions de travail et en autorise l'entrée en vigueur en date de la présente à l'exception de l'échelle salariale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Proposition adoptée.

3647-12-2013

RECOMMANDATION / EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT SUR APPEL

Attendu que la Municipalité a procédé à l'affichage d'un appel de candidatures afin de constituer une banque au titre d'emploi "préposé au déneigement sur appel" ;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé et a procédé à la tenue d'entrevues ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la recommandation d'embauche du Comité de Sélection, soit :

Candidat retenu au 1^{er} rang : Jérôme Élément

Candidat retenu au 2^e rang : Réjean Daraïche

La date suggérée d'entrée en fonction officielle au poste de préposé au déneigement sur appel est le 3 décembre 2013.

Proposition adoptée.

3648-12-2013

SERVICE INCENDIE – ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES

Considérant qu'il est requis de procéder au remplacement des appareils respiratoires autonomes du Service incendie ;

Considérant que les appareils et les cylindres en inventaire sont de marque "ISI" ;

Considérant que l'achat d'appareils de marque "ISI" permettrait d'uniformiser l'inventaire d'APRIA sur le territoire et ainsi améliorer l'accès aux appareils lors d'incendie majeur ;

Considérant que l'achat d'appareils de marque "ISI" permettrait aussi de conserver les 19 cylindres d'air comprimé déjà en réserve et augmenter la sécurité des pompiers lors d'intervention ;

Considérant que le coût pour l'achat de 8 appareils sans cylindre est de 21 640 \$ + tx applicables ;

Considérant que le coût pour l'achat de 8 cylindres est de 7960 \$ + tx applicables ;

Pour ces raisons
Il est proposé par Mario Lévesque
Appuyé de Claude Laflamme
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'appareils respiratoires autonomes de marque "ISI" pour la somme de 21 640 \$ + taxes applicables ; La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits à même les revenus non affectés pour la dépense autorisée dans la présente résolution.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'achat de 8 cylindres supplémentaires compatibles au coût de 7960 \$ + taxes applicables advenant que les crédits soient suffisants à même les revenus non affectés.

Proposition adoptée.

3649-12-2013

PROTOCOLE D'ENTENTE – PARC & MER MONT-LOUIS

Considérant que le renouvellement du protocole d'entente a été mis à jour avec le C.A. de Parc & Mer Mont-Louis ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Renaud Robinson
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente avec Parc & Mer Mont-Louis.

Proposition adoptée.

3650-12-2013 PROTOCOLE D'ENTENTE - SPLACH

Considérant que le renouvellement du protocole d'entente a été mis à jour avec le C.A. de SPLACH ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente avec l'OBNL SPLACH.

Proposition adoptée.

3651-12-2013 DEMANDE DE COMMANDITE PAR LES OBNL

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants :

Chevaliers de Colomb Gros-Morne	100 \$
Chevaliers de Colomb Mont-Louis	100 \$
Fondation Louise Amélie inc.	50 \$
Club des 50 ans et +	Vinier

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles au poste 02 11000970

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3652-12-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire